

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/149/ F /2023-2024 POUR LA FOURNITURE DES IMPRIMANTES

Date de Publication : 19/09 / 2023

Date d'Ouverture des offres : 11/10 / 2023

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour «**la fourniture des imprimantes** » dont les spécifications techniques détaillées et les quantités pour chaque lot se trouvent dans la 2^{ème} partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2023-2024.

3. Spécifications du marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le marché est constitué de trois (3) lots :

- Lot 1 : Fourniture des grandes imprimantes multifonctions ;
- Lot 2 : Fourniture des petites imprimantes Multifonctions ;
- Lot 3 : Fourniture des imprimantes en couleur.

5. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé à cent vingt (120) jours calendaires pour chaque lot, à compter de la date de notification définitive du marché mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Les livraisons et les réceptions partielles sont autorisées si l'une des deux parties au contrat le demande. Cependant, les livraisons partielles ne modifient pas le délai total de livraison.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h 00' et de 14h 00' à 17h 00', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 02.**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte n° **N°CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 11/10/2023 à 09 h 30 min. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP /145/ F / 2023-2024 pour la fourniture des imprimantes, à n'ouvrir qu'en séance publique du 11/10/2023, à 10h00'**

L'ouverture des offres aura lieu le 11/10/2023 à 10 h 00 min dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics pourra assister à la séance d'ouverture des offres. Il dressera un rapport de déroulement de la séance et donnera une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signera pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquées ne seront pas considérées lors de l'ouverture.

9. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à :

- ❖ Un million de francs burundais (1 000 000 BIF) pour le lot 1 ;
- ❖ Un million de francs burundais (1 500 000 BIF) pour le lot 2 ;
- ❖ Un million de francs burundais (300 000 BIF) pour le lot 3.

La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais par une banque ou autre institution financière agréée. Les garanties devront porter visiblement les adresses physiques et électroniques des institutions financières émettrices de ces garanties

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

12. Critères d'évaluation

Les exigences en matière de qualification seront la conformité aux critères administratifs et techniques du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et l'offre financière la moins disante, pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimé, ni surestimé. L'offre sous-estimée ou surestimée sera déterminée conformément à l'article 194 alinéa 1 du Code des Marchés Publics. Le pourcentage à appliquer est de $\pm 10\%$.

Fait à Bujumbura, le 13/09 / 2023

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Gérard SABAMAHORO